

Informations de l'école Année scolaire 2026-2027

HORAIRE DU PRÉSCOLAIRE

Avant-midi	Entrée des élèves	7h55	Après-midi	Entrée des élèves	12h40
	Période 1	8h00		Période 4	12h45
	Période 2	9h00		Période 5	13h45
	Période 3	10h00		PAUSE	14h32
	Diner	10h55 12h45		Fin de la journée	15h05

HORAIRE DU PRIMAIRE

Avant-midi	Entrée des élèves	7h55	Après-midi	Entrée des élèves	12h40
	Période 1	8h00		Période 4	12h45
	Période 2	9h00		Pause	13h45
	Récréation	10h00		Période 5	14h05
	Période 3	10h20		Fin des cours	15h05
	Diner	11h20			

Heures d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert tous les jours, de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale.

Téléphone : 450-546-2712. Si une urgence survient sur l'heure du diner, il est possible de rejoindre le service de garde au poste 2.



HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Matin 6h30 à 7h55	Midi 11h20 à 12h40	Soir 15h05 à 17h30
-----------------------------	------------------------------	------------------------------

Pour joindre le service de garde, vous pouvez téléphoner à l'école au 450 546-2712 poste 2. Le dépliant d'informations est disponible auprès de la technicienne du service de garde ou sur le site internet de l'école.

Retards et absences

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez communiquer avec le secrétariat au 450-546-2712, poste 1, avant 8h ou vous pouvez utiliser le portail Mparent. Un enfant qui n'est pas présent dans le rang au son de la cloche est considéré en retard, il doit obligatoirement se présenter au secrétariat avec un avis du parent afin de justifier ce retard. Dans la mesure du possible, il est préférable que les rendez-vous soient pris à l'extérieur des heures de classe. Par exemple, privilégier les fins de journées ou les congés. Pour ce faire, il suffit de consulter le calendrier annuel vous précisant les congés des enfants.



Absences prolongées

Pour des raisons de loisirs ou de voyages, si les enfants s'absentent au-delà des jours de congé prévus dans le calendrier scolaire, ils ne recevront pas de travail spécialement préparé pour la durée de leur absence. De plus, si les absences coïncident avec des examens de fin d'étape ou de fin d'année, les examens ne seront pas repris.

Par contre, dans le cas de maladie, les examens peuvent être repris au moment de la fin de la maladie.

Visiteurs et messages pour votre enfant

L'école n'est accessible qu'aux élèves et aux membres du personnel du Centre de services scolaire qui y travaillent. En tout temps, les parents qui viennent à l'école doivent obligatoirement se présenter au secrétariat pendant les heures d'ouverture et au service de garde en d'autres temps afin de signaler et motiver leur présence dans l'établissement. Aucun parent n'est autorisé à circuler librement dans l'école ni sur la cour pendant les heures d'école.



Interventions des parents dans la cour et dans l'école

Étant donné qu'à l'école, les parents délèguent leur autorité au personnel, **il est strictement interdit à tout parent d'intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le sien**. Si votre enfant a un conflit avec un autre élève et s'il a besoin d'aide pour le régler, vous devez vous adresser à un membre du personnel qui interviendra auprès des enfants concernés. Dès que les enfants sont entrés dans la cour de l'école, ce sont les éducatrices, les enseignants et la direction de l'école qui en ont la responsabilité. Si vous désirez parler à votre enfant, veuillez-vous adresser à la personne en poste, en vous identifiant auprès d'elle.

Surveillance

En dehors de ses heures de surveillance, les parents sont responsables de leurs enfants.

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité: Le matin, aucun enfant ne doit se présenter sur le terrain de l'école **avant 7h45**. Le midi, si votre enfant dine à la maison, il ne doit pas revenir **avant 12h30**. Au son de la cloche, tous les élèves doivent entrer sur la cour.

Cet horaire doit être respecté en tout temps.

Assurance-accident

Il est fortement recommandé de prendre une assurance-accident pour votre enfant. Celle-ci est différente de l'assurance-responsabilité du Centre de services scolaire.

Objets perdus



Pour faciliter le retour des objets perdus à l'école, il serait souhaitable, dès le début de l'année, d'**identifier tous les vêtements et les effets scolaires** au nom de votre enfant.

Changement d'adresse / départ / transfert

Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone à la maison ou au travail, il est essentiel de nous en informer dans les plus brefs délais, en communiquant avec le secrétariat de l'école.

Changement de dernière minute

Si vous devez changer le départ de votre enfant pendant la journée, **veuillez aviser, par courriel, au moins 30 minutes à l'avance (avant 14h30), la secrétaire** (sec.roger-labreque@cssh.gouv.qc.ca), **l'enseignante et la technicienne du service de garde** (sgresp.roger-labreque@cssh.gouv.qc.ca) afin que nous ayons le temps de communiquer avec lui.



Transport par les parents

Par mesure de sécurité, le parent qui vient chercher son enfant doit lui donner rendez-vous du côté de la cour des petits. Demandez à votre enfant de traverser aux passages piétonniers. Il est interdit de stationner dans la cour de la compagnie Sercost et avant et après le passage piétonniers. Le côté des grands sera réservé seulement aux enfants qui prennent l'autobus.

Nourriture et collation

Nous vous demandons d'envoyer à vos enfants des aliments santé. Ex.: **Fruits, légumes, produits laitiers, produits céréaliers, craquelins et jus à 100%**. Les aliments suivants sont à éviter : friandises, chips, chocolat, barre enrobée de chocolat, liqueur, etc.

Devoirs, leçons et traces d'étude

Les enseignants remettront à leurs élèves, les devoirs, leçons et traces d'étude le jeudi. Les **devoirs seront à remettre le mercredi suivant**.



Oublis

À moins d'une permission spéciale, il **n'est pas permis de téléphoner à la maison** pour des oublis de matériel scolaire, de vêtements d'éducation physique ou autres. La seule exception : le "lunch", bien sûr!

(Aidons nos enfants à devenir responsables!)

Matériel scolaire

Chaque élève est personnellement responsable des livres de bibliothèque et du matériel prêté par l'école ou acheté par le parent. **En cas de pertes ou de dommages, le parent devra en assumer les frais de remplacement** (ex : Les essentiels).

Maladie

En cas de maladie contagieuse, fièvre ou vomissements, votre enfant **doit demeurer à la maison** et ne revenir à l'école qu'après guérison complète ou 24 h après les derniers symptômes. Lorsque la maladie est constatée par les parents, il est important de la **signaler à l'école** pour minimiser les risques de contamination.

Péculose (poux)

Une vérification régulière de la tête de votre enfant nous aidera à diminuer les risques d'infestation. Il est également essentiel de nous aviser le plus tôt possible dès que vous découvrirez ces petites bestioles dans la tête de votre enfant. En cas de découverte de péculose à l'école, les parents seront invités à venir chercher l'enfant afin de lui donner un traitement et enlever toutes les lentes.



Accessoires de la maison, jouets, et appareils électroniques

Les enfants doivent laisser à la maison les objets personnels : jeux, toutous, jouets, balles, ballons, soucoupes, traineaux, balles rebondissantes, cube rubique, cartes Pokémon, appareils électroniques, cellulaires, montre intelligente, etc.

Lors d'activités spéciales, les intervenants de l'école pourraient permettre d'apporter certains objets. Un courriel vous sera alors envoyé pour vous informer de l'activité spéciale.

Patins à roues alignées, vélos, trottinettes, planches à roulettes...

Ces items sont acceptés comme moyens de transport seulement. Ils sont interdits dans la cour de récréation. Ils doivent obligatoirement être laissés à l'endroit désigné.

Fermeture d'école

Il pourrait arriver, pour une raison ou une autre (manque d'électricité, arrêt du système de chauffage, manque d'eau, tempête de neige...) que l'école doive fermer ses portes à des heures inhabituelles.



En cas de tempête de neige, les postes de radio **CFID103,7 (Acton Vale)**.

BOOM 106,5 (Saint-Hyacinthe), **BOOM105,3 (Drummondville)** et le Facebook du Centre de services scolaire et celui de l'école vous informeront quant à la fermeture des écoles.

Si les écoles sont ouvertes et que certains parents craignent pour leur(s) enfant(s), la décision d'envoyer leur(s) enfant(s) à l'école appartient alors aux parents.